

PROGRAMME ALUS MONTÉRÉGIE
APPEL DE PROPOSITIONS DE PROJETS 2018

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DES PROJETS

Période de dépôt : **EN CONTINU**

Réalisation

- 1- Le demandeur doit être producteur agricole
- 2- Les interventions doivent être localisées en Montérégie
- 3- Les projets devront être réalisés à partir de l'acceptation du projet
- 4- Le demandeur devra obtenir les autorisations nécessaires à la réalisation du projet
- 5- La superficie ALUS rétribuée doit être au-delà, le cas échéant, de la distance stipulée dans la Politique de Protection des rives, du littoral et des plaines inondables (PPRLPI).

Types de projets

- 1- Reboisement des milieux humides
- 2- Création d'étangs ou marais avec bande végétale
- 3- Haies arbustives et herbacées
- 4- Haies brise-vent (arbres et arbustes)
- 5- Bandes riveraines élargies favorisant les pollinisateurs et autres organismes bénéfiques
- 6- Aménagements favorisant la biodiversité
- 7- Pré fleuri pour pollinisateurs
- 8- Création de boisés

Note : le programme rétribue **uniquement** les superficies qui sont **en dehors** des **exigences réglementaires** de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (PPRLPI).

Une **nouvelle grille de rétribution** en vigueur depuis le **01 janvier 2018** tient compte des **types d'aménagements implantés** et des **superficies conservées**.

Pour plus d'information, contactez les agents en agroenvironnement à la Fédération de l'UPA de la Montérégie au 450 774-9154 :

Yasmina Larbi-Youcef, agr., M. Env., (poste 5270 / ylarbiyoucef@upa.qc.ca)
César Largaespada, Biologiste, M. Sc. (poste 5219 / clargaespada@upa.qc.ca)